FACULTÉ DE DROIT ET D'ÉCONOMIE

Saint-Denis, le 26/09/19

PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE

Séance du 27 juin 2019

(Validé au CF du 26/09/19)

Membres présents :

Mesdames : Audrey BECQUART, Aldine VARON

Messieurs : Jean-Yves ROCHOUX, Olivier DESAULNAY, Christophe DEPOORTERE, Faneva RAKOTONDRAHASO, Romain LOIR

Membres représentés :

Mesdames : Elise RALSER, Marceline DUCROCQ-GRONDIN, Sabine GARABEDIAN

Messieurs : Le Président du CESER (représenté par Mme Maryvonne QUENTEL), Yves CROISSANT

Assistent à la séance

Madame : Emmanuelle VITTE, Delphine CONNES, Hélène PONGERARD-PAYET

Messieurs : Jean-Marc RIZZO, Thierry BRUGNON, Damien DESCHAMPS

La séance est ouverte à 10h15 sous la présidence du Doyen Jean-Marc RIZZO

1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL DE FACULTE DU 2 MAI 2019

L'ensemble du réseau informatique ayant disjoncté, le procès-verbal n'a pu être transmis ni imprimé pour les membres du conseil de faculté. Ce point est donc reporté à la prochaine séance de conseil.

2- POINTS DE L'EQUIPE DECANALE

Nouvelle Offre de Formation :

M. Le Doyen rappelle que de nombreux arbitrages ont eu lieu tant sur l'architecture que sur la volumétrie de la NOF. Au final, la composante s'est vue octroyer 24 514 hetd contre 23 200 hetd sur l'accréditation en cours.

Il se trouve que notre offre comporte actuellement 24 511 hetd et rentre donc dans l'enveloppe actuellement dédiée.

Cependant de nouveaux arbitrages pourraient avoir lieu en fonction des négociations que l'équipe présidentielle de l'université aura avec le ministère en fin d'année 2019. Pour rappel le calendrier actuel est le suivant :

- Visite de l'HCERES les 30 septembre et 1er octobre pour présenter l'évaluation de la NOF.
- Négociations avec le ministère en fin d'année civile 2019 sur les aspects budgétaires.

Campagne ATER/Contractuels :

M. Le Doyen rappelle que nous avons trois postes ATER appartenant à la composante.

La composante a pu négocier qu'ils soient transformés en 2 ATER temps plein en 01 et 02 et 2 ATER mi-temps en 01 et 02.

Lors de la seconde phase, nous avions demandé 2 ½ postes ATER en 01 et 02 et 2 contractuels en économie et anglais. Nous avons obtenu trois des 4 postes demandés, à savoir les deux ½ ATER et un contractuel en anglais à mi-temps. Après négociation avec la présidence, nous avons obtenu que le contractuel anglais soit finalement à temps plein.

En parallèle, une campagne s'est ouverte spécifiquement sur les moyens Orientation à la Réussite des Etudiants (ORE). Nous avons obtenu 4 supports de contractuels. Leur rôle consistera à gérer les parcours adaptés en Licence 1ère année et plus généralement l'accompagnement des étudiants de L1 dont les moyennes se situent entre 8 et 10/20.

Ces enseignants seront appuyés par 5 ambassadeurs de la réussite, étudiants recrutés en qualité de service civique, dont les contrats d'une durée de 8 mois débutera le 1er juillet. Ils seront dans un premier temps dédiés aux chaînes d'inscription de l'établissement avant d'intégrer la composante vers la mi-septembre.

Les parcours adaptés seront en phase test cette année. Ils concerneront tous ceux qui n'ont pas eu un avis de type OUI sur parcours sup. Les enseignements de ce parcours adapté auront lieu en novembre, mais le dispositif d'accompagnement débutera dès septembre.

Un membre du conseil demande combien d'étudiants seront concernés.

M. Le Doyen indique que cela ne devrait pas dépasser 50 par filière.

M. Thierry Brugnon intervient pour indiquer qu'il est envisagé une évaluation diagnostique en mathématiques, culture générale et langue française à la rentrée. Toutefois, pour cela, des moyens humains (services civiques) sont attendus et seraient dédiés notamment à la mise en œuvre de ces évaluations.

3- CONSEILS DE PERFECTIONNEMENT 2018-2019

Les compte rendus des conseils ayant été transmis par courriel, M. Le Doyen demande si les membres ont des remarques particulières.

En l'absence de remarque, les compte rendus sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

4- RENTREE 2019-2020

Les modalités de contrôle des connaissances, calendriers pédagogiques et règlements d'examen ont été transmis par courriel aux membres du conseil. Mme Vitte indique que quelques ajustements ont été apportés hier suite à des remarques de la DSVE sur des inadéquations avec le Règlement Général des Etudes, voté en Commission de la Formation et de la Vie Universitaire. Il s'est agi de :

- faire apparaître clairement le délai de convocation de 15 jours avant le début des examens terminaux de semestre 1 et de session 1, et également un délai de 15 jours entre la session 1 et la session 2.
- Supprimer la notion de DEUG (disparue dans l'arrêté du 30 juillet 2018)
- Préciser qu'une fois le master 1 validé, le diplôme de maîtrise peut être obtenu sur demande expresse de l'intéressé(e).

Enfin, reste le point relatif au coefficient 2 imposé pour les UE libres. M. Le Doyen indique que le calcul actuel sur Apogee convient parfaitement et qu'il ne souhaite pas le modifier. Cette demande de révision ne sera donc pas mise en œuvre dans les règlements d'examens de licence.

Un membre du conseil indique que l'arrêté du 30 juillet 2018 ne fait plus état de la nécessité des Dispositions pédagogiques particulières d'une durée minimale de 2 semaines entre les deux sessions d'examen. De ce fait, il est demandé s'il est possible de ramener ce délai à 1 semaine.

Mme Vitte intervient en indiquant que d'une part le Règlement Général des Etudes précise l'obligation de ce délai de 15 jours et d'autre part qu'il est nécessaire à l'administration pour finaliser l'organisation des examens de session 2. C'est un délai incompressible.

Les Modalités de contrôle des connaissances, calendriers pédagogiques et règlements des examens sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Les droits d'inscription sont présentés par Mme Vitte.

Ils sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

5- NOUVELLE OFFRE DE FORMATION 2020-2024

Deux nouveaux parcours ont été intégrés à la NOF a postériori du dernier conseil de faculté. Ils ont été transmis aux instances centrales en même temps que l'ensemble de l'offre à venir.

Ils sont donc présentés aujourd'hui a postériori d'une validation en central, pour avis des membres.

Le Professeur Olivier Desaulnay présente le parcours Droit de l'action publique et libertés dont il est le porteur avec M. Rémi Barrue-Belou. C'est un parcours du Master droit public de la composante, qui a une orientation et des enjeux plus sociétaux, locaux et humains que l'on ne retrouve pas dans le parcours historique, Droit public des affaires.

Ce nouveau parcours sera financé en partie par de la mutualisation avec l'autre parcours et par une ouverture en alternance.

Ce projet est soumis au vote et validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

Le second projet concerne le droit privé. Les membres du département de droit privé avaient initialement pour objectif d'ouvrir une nouvelle mention. Cela n'a pas pu être le cas au regard d'un calendrier trop contraint. Ils ont donc opté pour un parcours de droit intitulé Justice, Procès et Procédures qui sera rattaché aux deux masters de droit privé Droit du patrimoine et Droit des affaires.

Ce projet est soumis au vote et validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

PROJET DE LICENCE Mathématiques et Informatique Appliquées aux Sciences Humaines et Sociales (MIASHS).

Ce projet est co porté par la Faculté des Sciences et Technologies et la Faculté de Droit et d'Economie.

C'est une licence d'économie très mathématique. Il permettra aux étudiants scientifiques d'avoir des apports en économie et aux étudiants en économie de conforter leur niveau en mathématiques.

Un membre demande si des heures seront associées à cette licence.

Mme Vitte répond qu'il s'agit pour une grosse partie d'enseignements de sciences et d'économie en mutualisation, auxquels s'ajoutent environ 240 hetd, comptabilisés dans les heures demandées au titre de la NOF, en sus des 24511 hetd déjà actées.

Ce projet est soumis au vote et validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

6- MODALITE DE MISE EN ŒUVRE DES MOOC AU SEIN DE LA FACULTE DE DROIT ET D'ECONOMIE

Le doyen rappelle qu'un Institut Indianocéanique du Numérique (IIN), nouvelle composante de notre établissement, a vu le jour voici un an. L'une des missions de cette nouvelle composante est la création de MOOC, mis en œuvre par les enseignants et enseignants-chercheurs de l'établissement.

Une charte a été votée par le Conseil d'administration de l'Université de la Réunion, qui permet de convertir les heures MOOC en hetd. Cette charte est très favorable aux enseignants et enseignants-chercheurs puisqu'elle permet des hetd majorées sur l'année N mais également en N+1et N+2.

L'ensemble des directeurs de composantes et instituts sont inquiets de la baisse de présentiel des enseignants. Il est difficilement acceptable que ces heures puissent être faites sur des heures statutaires.

En outre les heures comptabilisées au titre de la création et du suivi d'un MOOC sont financées en heures complémentaires par l'IIN, et ne sont donc pas supportées par le budget HC de la composante.

M. Le Doyen propose en conséquence de poser le principe selon lequel le MOOC n'entre pas dans le service statutaire de l'enseignant-chercheur ou enseignant de la composante.

Après discussions, ce principe est soumis au vote et validé à l'unanimité des membres présents ou représentés.

7- SERVICES D'ENSEIGNEMENT DES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS ET ENSEIGNANTS DE LA FDE

M. Le Doyen soulève le problème des enseignants-chercheurs qui ne vivent que partiellement sur le département et sont peu présents. En Nouvelle-Calédonie, toute sortie du territoire génère la suppression de la sur rémunération pendant la période d'absence. A Mayotte, un dossier est en cours auprès du tribunal administratif. En attendant de savoir s'il est possible d'agir sur cette sur rémunération au sein du département de la Réunion, il est possible de mettre en place des cadres au sein de la faculté pour limiter les absences. Notamment il est proposé d'imposer un service d'enseignement obligatoire sur les deux semestres. Cette obligation devra être applicable à tous les enseignants et enseignants-chercheurs rattachés à la composante.

Un débat suit cette proposition, à la suite duquel la décision suivante est soumise au vote des membres du conseil de faculté :

Les directeurs de département organiseront les enseignements de telle sorte que tous les enseignants-chercheurs et enseignants de la composante auront un service d'enseignement réparti sur les deux semestres. Cette décision s'appliquera à compter de la rentrée 2020.

Par ailleurs, les membres du conseil de faculté rappellent les principes définis dans la charte des enseignements concernant l'organisation des emplois du temps des étudiants. Cette charte sera transmise pour rappel à la communauté de la composante.

Cette décision et ce rappel sont soumis au vote et validés à l'unanimité des membres présents ou représentés.

8- QUESTIONS DIVERSES

Mme Connes a constaté une augmentation des fraudes ou tentatives de fraudes aux examens. Elle a reçu des plaintes des étudiants qui se plaignent du manque de surveillants pour éviter ces fraudes. Elle demande s'il est possible d'obtenir plus de surveillants et comment mieux sensibiliser les étudiants aux risques encourus.

M. Le Doyen répond que chaque enseignant devrait rappeler en début d'épreuves les risques encourus (conseil de discipline, exclusion immédiate, etc) d'autant que la commission de discipline en place est très ferme sur ces questions de fraude. De même faut-il s'assurer que les étudiants soient bien installés aux places qui leur sont attribuées.

Quant au nombre de surveillants, malheureusement ni la composante ni l'établissement n'ont les moyens financiers pour recruter des surveillants supplémentaires.

En l'absence d'autres questions diverses, la séance est levée à 12h05.

La Secrétaire de séance,

Emmanuelle VITTE

UNIVERSITÉ DE LA RÉUNION
Faculté de Droit et d'Economie

Le Président de séance
Le Doyen,

Jean-Marc RIZZO